



Vols ou détournement d argent

Par **mayakiki**, le **30/11/2013** à **15:27**

bonjour je suis employée pour la société tupperware et mere de 3 enfants en bas age mon role consiste a faire des ateliers culinaires a passer de commandes aupres de mon employeur a livrer les commandes au clients a récupérer le reglements des clients et a le restituer a mon employeur hors j ai passer des commandes pour une valeur de 3500e et j ai garder les reglements pour moi pour des fins personnels je n ai donc pa rendus ces reglements a mon employeur aujourd'hui mon employer veut porter plaintes et m envoyer au tribunal je voulais donc savoir quels sont les risque que j encours??? merci

Par **aguesseau**, le **30/11/2013** à **19:14**

bjr, les risques sont selon le motif de la plainte. selon votre message votre employeur peut porter plainte pour vol simple (peines maximales 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende) ou abus d confiance (3 ans d'emprisonnement et 375000 € d'amende. sans oublier la restitution de l'argent détourné. ncdt

Par **mayakiki**, le **01/12/2013** à **16:40**

pensez vous vraiment k il y aura une peine d emprisonnement je suis maman de 3 enfant et mon casier judiciaire est vierge je pensai donc plutot a une grosse amende et du surcroit voir des tig

Par **Marion3**, le **01/12/2013 à 17:43**

Bonjour,rnrnNous ne pouvons pas deviner quelle sera la sentence et il nous est impossible de vous dire autre chose que ce que vous a répondu aguesseau.rnrnCordialement.

Par **mayakiki**, le **02/12/2013 à 11:43**

bonjour , rnje sais bien que vou ne pouvez pa devinez la sentence mais vou puvez peu etre juste me dire vu la situation si je vais ecoper de la peine maximale ou si g des chance ke le juge allège mes peines rnmerci rncordialement

Par **Marion3**, le **02/12/2013 à 12:19**

Bonjour,rnrnJe suis désolée, mais il nous est impossible de le savoir, tout dépendra du Juge.rnContactez un avocat.rnrnCdt

Par **mayakiki**, le **03/12/2013 à 11:28**

bonjour rnj aimerais savoir si le jour de la convocation a la gendarmerie je risque une garde a vue rnmerci rncordialement

Par **aguesseau**, le **03/12/2013 à 13:08**

bjr,rnencore une fois, impossible répondre à cette question, rnvous pouvez demander à être assistée d'un avocat dès le début de la garde à vue.rncdt